

401	26/05/2020	BE 0402.726.875	42	EUR		
NAT.	Date du dépôt	N°	P.	D.	20133.00186	C-asbl 1.1

COMPTES ANNUELS EN EUROS

Dénomination: **VINÇOTTE**

Forme juridique: Association sans but lucratif

Adresse: Jan Olieslagerslaan N°: 35

Boîte:

Code postal: 1800 Commune: Vilvoorde

Pays Belgique

Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de l'entreprise de Bruxelles, néerlandophone

Adresse Internet:

Numéro d'entreprise BE0402726875

Date du dépôt de l'acte constitutif ou du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts. 08-12-2016

COMPTES ANNUELS approuvés par l'assemblée générale* du

30-04-2020

et relatifs à l'exercice couvrant la période du

01-01-2019

au

31-12-2019

Exercice précédent du

01-01-2018

au

31-12-2018

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont identiques à ceux publiés antérieurement.

Documents joints aux présents comptes annuels:

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet:

C-asbl 5.1, C-asbl 5.2.4, C-asbl 5.3.6, C-asbl 5.4.1, C-asbl 5.5.2, C-asbl 5.15

LISTE COMPLÈTE avec nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de l'association ou de la fondation des ADMINISTRATEURS ET COMMISSIONNAIRES et, le cas échéant du représentant en Belgique de l'association étrangère

LALLEMAND Luc

Avenue des Aubepines 1

1780 Wemmel

BELGIQUE

Début de mandat: 26-04-2018

Fin de mandat: 29-04-2021

Président du Conseil d'Administration

HALLOIN Véronique

Avenue du Parc 61

1310 La Hulpe

BELGIQUE

Début de mandat: 26-04-2018

Fin de mandat: 30-04-2020

Administrateur

JANSEN Nadia

Boomsteeg 19

3520 Zonhoven

BELGIQUE

Début de mandat: 26-04-2018

Fin de mandat: 30-04-2020

Administrateur

MACLA SPRL

BE 0467.526.241

Vilvoordsesteenweg 99

1860 Meise

BELGIQUE

Début de mandat: 25-04-2019

Fin de mandat: 19-02-2020

Administrateur délégué

Représenté directement ou indirectement par:

CROON Marc (Marco)

De Wielingen 23/15

8300 Knokke-Heist

BELGIQUE

BERNARD DE CANNIERE SPRL

BE 0478.015.802

Avenue Emile Duray 30

1050 Ixelles

BELGIQUE

Début de mandat: 26-04-2018

Fin de mandat: 29-04-2021

Administrateur

Représenté directement ou indirectement par:

DE CANNIERE Bernard

Avenue Emile Duray 30

1050 Ixelles

BELGIQUE

DAB MANAGEMENT SPRL

BE 0811.829.622

Isabellastraat 15

3500 Hasselt

BELGIQUE

Début de mandat: 26-04-2018

Fin de mandat: 29-04-2021

Administrateur

Représenté directement ou indirectement par:

BOOGMANS Dirk

Isabellastraat 15

3500 Hasselt

BELGIQUE

EY RÉVISEURS D'ENTREPRISES SRL (B00160)

BE 0446.334.711

De Kleetlaan 2

1831 Diegem

BELGIQUE

Début de mandat: 25-04-2019

Fin de mandat: 28-04-2022

Commissaire

Représenté directement ou indirectement par:

VAN HOOF Eric (A02075)

De Kleetlaan 2

1831 Diegem

BELGIQUE

* Par le conseil d'administration dans le cas d'une fondation / par l'organe général de direction dans le cas d'une association internationale sans but lucratif.

N°	BE0402726875		C-asbl 1.2
----	--------------	--	------------

MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT

Mentions facultatives:

- Dans le cas où des comptes annuels ont été vérifiés ou redressés par un expert-comptable externe ou par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque expert-comptable externe ou réviseur d'entreprises et son numéro de membre auprès de son Institut ainsi que la nature de sa mission:
 - A. La tenue des comptes de l'association ou de la fondation,
 - B. L'établissement des comptes annuels,
 - C. La vérification des comptes annuels et/ou
 - D. Le redressement des comptes annuels.
- Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des comptables agréés ou par des comptables-fiscalistes agréés, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque comptable agréé ou comptable-fiscaliste agréé et son numéro de membre auprès de l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés ainsi que la nature de sa mission.

N°	BE0402726875		C-asbl 2.1
----	--------------	--	------------

BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
ACTIFS IMMOBILISÉS				
Frais d'établissement	5.1	20/28 20	3.113.727	1.591.048
Immobilisations incorporelles	5.2	21	1.443.123	38.227
Immobilisations corporelles	5.3	22/27 22	1.120.178 538.298	1.016.108 329.471
Terrains et constructions				
Appartenant à l'association ou à la fondation en pleine propriété		22/91	538.298	329.471
Autres		22/92		
Installations, machines et outillage		23	277.826	182.331
Appartenant à l'association ou à la fondation en pleine propriété		231	277.826	182.331
Autres		232		
Mobilier et matériel roulant		24	19.726	6.733
Appartenant à l'association ou à la fondation en pleine propriété		241	19.726	6.733
Autres		242		
Location-financement et droits similaires		25	284.327	497.573
Autres immobilisations corporelles		26	0	0
Appartenant à l'association ou à la fondation en pleine propriété		261	0	0
Autres		262		
Immobilisations en cours et acomptes versés		27		
Immobilisations financières	5.4/5.5.1	28	550.426	536.714
Entités liées	5.13	280/1		
Participations		280		
Créances		281		
Autres sociétés avec lesquelles il existe un lien de participation	5.13	282/3 282	24.789 24.789	24.789 24.789
Participations		283		
Créances		284/8	525.637	511.925
Autres immobilisations financières		284/8 284		
Actions et parts		285/8	525.637	511.925
Créances et cautionnements en numéraire		285/8 284		
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	94.311.700	91.777.952
Créances à plus d'un an		29	3.329.500	3.329.500
Créances commerciales		290		
Autres créances		291	3.329.500	3.329.500
dont créances non productives d'intérêts ou assorties d'un intérêt anormalement faible		2915		
Stocks et commandes en cours d'exécution		3		
Stocks		30/36		
Approvisionnements		30/31		
En-cours de fabrication		32		
Produits finis		33		
Marchandises		34		
Immeubles destinés à la vente		35		
Acomptes versés		36		
Commandes en cours d'exécution		37		
Créances à un an au plus		40/41	87.926.646	86.087.704
Créances commerciales		40	35.827.673	37.590.308
Autres créances		41	52.098.973	48.497.396
dont créances non productives d'intérêts ou assorties d'un intérêt anormalement faible		415		834.137
Placements de trésorerie	5.5.1/5.6	50/53		
Valeurs disponibles		54/58	2.612.492	2.314.455
Comptes de régularisation	5.6	490/1	443.062	46.293
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	97.425.426	93.369.000

N°	BE0402726875			C-asbl 2.2
	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF				
FONDS SOCIAL		10/15	28.398.406	24.510.044
Fonds de l'association ou de la fondation		10	3.955.797	3.955.797
Patrimoine de départ		100	3.955.797	3.955.797
Moyens permanents		101		
Plus-values de réévaluation		12		
Fonds affectés	5.7	13	9.639.475	9.639.475
Résultat positif (négatif) reporté	(+)/(-)	14	14.803.134	10.914.772
Subsides en capital		15		
PROVISIONS		16	11.414.487	18.444.833
Provisions pour risques et charges		160/5	11.414.487	18.444.833
Pensions et obligations similaires		160	567.602	863.473
Charges fiscales		161		
Grosses réparations et gros entretien		162		
Autres risques et charges	5.7	163/5	10.846.885	17.581.360
Provisions pour subsides et legs à rembourser et pour dons avec droit de reprise	5.7	168		
DETTES		17/49	57.612.533	50.414.123
Dettes à plus d'un an	5.8	17	65.264	325.182
Dettes financières		170/4	65.264	325.182
Emprunts subordonnés		170		
Emprunts obligataires non subordonnés		171		
Dettes de location-financement et dettes assimilées		172	65.264	325.182
Etablissements de crédit		173		
Autres emprunts		174		
Dettes commerciales		175		
Fournisseurs		1750		
Effets à payer		1751		
Acomptes reçus sur commandes		176		
Autres dettes		179		
Productives d'intérêts		1790		
Non productives d'intérêts ou assorties d'un intérêt anormalement faible		1791		
Cautionnements reçus en numéraire		1792		
Dettes à un an au plus		42/48	57.543.405	50.086.319
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	5.8	42	259.918	258.106
Dettes financières		43	34.332.715	28.388.169
Etablissements de crédit		430/8		
Autres emprunts		439	34.332.715	28.388.169
Dettes commerciales		44	7.811.755	7.646.732
Fournisseurs		440/4	7.811.755	7.646.732
Effets à payer		441		
Acomptes reçus sur commandes		46		
Dettes fiscales, salariales et sociales	5.8	45	15.139.017	13.793.311
Impôts		450/3	2.824.739	2.442.159
Rémunérations et charges sociales		454/9	12.314.278	11.351.152
Dettes diverses		48		
Obligations et coupons échus, subsides à rembourser et cautionnements reçus en numéraire		480/8		
Autres dettes productives d'intérêts		4890		
Autres dettes non productives d'intérêts ou assorties d'un intérêt anormalement faible		4891		
Comptes de régularisation	5.8	492/3	3.864	2.623
TOTAL DU PASSIF		10/49	97.425.426	93.369.000

N°	BE0402726875		C-asbl 3
----	--------------	--	----------

COMPTE DE RÉSULTATS

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Ventes et prestations				
Chiffre d'affaires	5.9	70/74	109.956.828	106.909.545
En-cours de fabrication, produits finis et commandes en cours d'exécution: augmentation (réduction) (+)/(-)		70	109.249.884	105.967.525
Production immobilisée		71		
Cotisations, dons, legs et subsides	5.9	72		
Autres produits d'exploitation		73	132.840	131.000
		74	574.104	811.021
Coût des ventes et des prestations		60/64	109.903.108	108.514.488
Approvisionnements et marchandises		60		
Achats		600/8		
Stocks: réduction (augmentation) (+)/(-)		609		
Services et biens divers		61	37.996.940	38.606.307
Rémunérations, charges sociales et pensions (+)/(-)	5.9	62	73.491.717	70.704.204
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	511.438	611.054
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises) (+)/(-)	5.9	631/4	-60.759	242.154
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises) (+)/(-)	5.9	635/8	-2.245.847	-1.858.066
Autres charges d'exploitation	5.9	640/8	209.618	208.835
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)		649		
Résultat positif (négatif) d'exploitation	(+)(-)	9901	53.720	-1.604.943
Produits financiers		75	43.605	39.801
Produits des immobilisations financières		750	44	
Produits des actifs circulants		751	39.423	38.992
Autres produits financiers	5.10	752/9	4.138	810
Charges financières		65	-709.091	-328.805
Charges des dettes		650	19.765	25.863
Réductions de valeur sur actifs circulants autres que stocks, commandes en cours et créances commerciales: dotations (reprises) (+)/(-)		651	-738.683	-360.818
Autres charges financières		652/9	9.827	6.150
Résultat positif (négatif) courant	(+)(-)	9902	806.416	-1.236.337
Produits exceptionnels		76	331.275	
Reprises d'amortissements et de réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles		760		
Reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières		761		
Reprises de provisions pour risques et charges exceptionnels		762		
Plus-values sur réalisation d'actifs immobilisés		763		
Autres produits exceptionnels	5.10	764/9	331.275	
Charges exceptionnelles		66	-3.360.128	-3.622.073
Amortissements et réductions de valeur exceptionnels sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		660		
Réductions de valeur sur immobilisations financières		661		
Provisions pour risques et charges exceptionnels: dotations (utilisations) (+)/(-)		662	-3.360.128	-6.373.286
Moins-values sur réalisation d'actifs immobilisés		663		
Autres charges exceptionnelles	5.10	664/8		2.751.213
Charges exceptionnelles portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)		669		
Résultat positif (négatif) de l'exercice	(+)(-)	9904	3.888.362	2.364.525

N°	BE0402726875		C-asbl 4
----	--------------	--	----------

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

		Codes	Exercice	Exercice précédent
Résultat positif (négatif) à affecter	(+)/(−)	9906	14.803.134	10.914.772
Résultat positif (négatif) de l'exercice à affecter	(+)/(−)	9905	3.888.362	2.364.525
Résultat positif (négatif) de l'exercice antérieur reporté	(+)/(−)	14P	10.914.772	8.550.246
Prélèvements sur les capitaux propres		791/2		
sur les fonds de l'association ou de la fondation		791		
sur les fonds affectés		792		
Affectations aux fonds affectés		692		
Résultat positif (négatif) à reporter	(+)/(−)	14	14.803.134	10.914.772

N°	BE0402726875		C-asbl 5.2.1
----	--------------	--	--------------

ANNEXE
ETAT DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

FRAIS DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectations

Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

Codes	Exercice	Exercice précédent
8051P	XXXXXXXXXX	5.112.416
8021		
8031		
8041		
8051	5.112.416	
8121P	XXXXXXXXXX	5.112.416
8071		
8081		
8091		
8101		
8111		
8121	5.112.416	
210		

N°	BE0402726875		C-asbl 5.2.2
----	--------------	--	--------------

**CONCESSIONS, BREVETS, LICENCES, SAVOIR-FAIRE,
MARQUES ET DROITS SIMILAIRES**

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

- Acquisitions, y compris la production immobilisée
- Cessions et désaffection
- Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

- Actés
- Repris
- Acquis de tiers
- Annulés à la suite de cessions et désaffection
- Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

Codes	Exercice	Exercice précédent
8052P	XXXXXXXXXX	601.002
8022		
8032		
8042		
8052	601.002	
8122P	XXXXXXXXXX	562.775
8072	38.227	
8082		
8092		
8102		
8112		
8122	601.002	
211	0	

N°	BE0402726875		C-asbl 5.2.3
----	--------------	--	--------------

GOODWILL
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice
Mutations de l'exercice

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectations

Transferts d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice
Mutations de l'exercice

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

Transférés d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

Codes	Exercice	Exercice précédent
8053P	XXXXXXXXXX	490.750
8023	1.492.886	
8033		
8043		
8053	1.983.636	
8123P	XXXXXXXXXX	490.750
8073	49.763	
8083		
8093		
8103		
8113		
8123	540.514	
212	1.443.123	

N°	BE0402726875		C-asbl 5.3.1
----	--------------	--	--------------

ETAT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

TERRAINS ET CONSTRUCTIONS

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffections

Transferts d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Plus-values au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actées

Acquises de tiers

Annulées

Transférées d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

Plus-values au terme de l'exercice

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés à la suite de cessions et désaffections

Transférés d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

DONT

Appartenant à l'association ou à la fondation en pleine propriété

Codes	Exercice	Exercice précédent
8191P	XXXXXXXXXX	3.749.441
8161	307.293	
8171		
8181		
8191	4.056.734	
8251P	XXXXXXXXXX	
8211		
8221		
8231		
8241		
8251		
8321P	XXXXXXXXXX	3.419.970
8271	98.465	
8281		
8291		
8301		
8311		
8321	3.518.435	
22	538.298	
22/91	538.298	

N°	BE0402726875		C-asbl 5.3.2
----	--------------	--	--------------

INSTALLATIONS, MACHINES ET OUTILLAGE
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice
Mutations de l'exercice

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectionstions

Transferts d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice
Plus-values au terme de l'exercice
Mutations de l'exercice

Actées

Acquises de tiers

Annulées

Transférées d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

Plus-values au terme de l'exercice
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice
Mutations de l'exercice

Actés

Représ

Acquis de tiers

Annulés à la suite de cessions et désaffectionstions

Transférés d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE
DONT
Appartenant à l'association ou à la fondation en pleine propriété

Codes	Exercice	Exercice précédent
8192P	XXXXXXXXXX	6.226.386
8162	202.226	
8172		
8182		
8192	6.428.611	
8252P	XXXXXXXXXX	
8212		
8222		
8232		
8242		
8252		
8322P	XXXXXXXXXX	6.044.055
8272	106.731	
8282		
8292		
8302		
8312		
8322	6.150.786	
23	277.826	
231	277.826	

N°	BE0402726875		C-asbl 5.3.3
----	--------------	--	--------------

MOBILIER ET MATÉRIEL ROULANT

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectionnements

Transferts d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Plus-values au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actées

Acquises de tiers

Annulées

Transférées d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

Plus-values au terme de l'exercice

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés à la suite de cessions et désaffectionnements

Transférés d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

DONT

Appartenant à l'association ou à la fondation en pleine propriété

Codes	Exercice	Exercice précédent
8193P	XXXXXXXXXX	1.653.830
8163	18.000	
8173		
8183		
8193	1.671.830	
8253P	XXXXXXXXXX	
8213		
8223		
8233		
8243		
8253		
8323P	XXXXXXXXXX	1.647.097
8273	5.007	
8283		
8293		
8303		
8313		
8323	1.652.104	
24	19.726	
241	19.726	

N°	BE0402726875		C-asbl 5.3.4
----	--------------	--	--------------

LOCATION-FINANCEMENT ET DROITS SIMILAIRES

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectionnements

Transferts d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Plus-values au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actées

Acquises de tiers

Annulées

Transférées d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

Plus-values au terme de l'exercice

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés à la suite de cessions et désaffectionnements

Transférés d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

DONT

Terrains et constructions

Installations, machines et outillage

Mobilier et matériel roulant

Codes	Exercice	Exercice précédent
8194P	XXXXXXXXXX	3.198.683
8164		
8174		
8184		
8194	3.198.683	
8254P	XXXXXXXXXX	
8214		
8224		
8234		
8244		
8254		
8324P	XXXXXXXXXX	2.701.110
8274		213.246
8284		
8294		
8304		
8314		
8324	2.914.355	
25	284.327	
250		
251		
252		

N°	BE0402726875		C-asbl 5.3.5
----	--------------	--	--------------

AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectionstions

Transferts d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Plus-values au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actées

Acquises de tiers

Annulées

Transférées d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

Plus-values au terme de l'exercice

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés à la suite de cessions et désaffectionstions

Transférés d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

DONT

Appartenant à l'association ou à la fondation en pleine propriété

Codes	Exercice	Exercice précédent
8195P	XXXXXXXXXX	27.031
8165		
8175		
8185		
8195	27.031	
8255P	XXXXXXXXXX	
8215		
8225		
8235		
8245		
8255		
8325P	XXXXXXXXXX	27.031
8275		
8285		
8295		
8305		
8315		
8325	27.031	
26	0	
261	0	

N°	BE0402726875		C-asbl 5.4.2
----	--------------	--	--------------

ETAT DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

SOCIÉTÉS AVEC LIEN DE PARTICIPATION - PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Acquisitions

Cessions et retraits

Transferts d'une rubrique à une autre

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Plus-values au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actées

Acquises de tiers

Annulées

Transférées d'une rubrique à une autre

Plus-values au terme de l'exercice

Réductions de valeur au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actées

Reprises

Acquises de tiers

Annulées à la suite de cessions et retraits

Transférées d'une rubrique à une autre

Réductions de valeur au terme de l'exercice

Montants non appelés au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Montants non appelés au terme de l'exercice

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

SOCIÉTÉS AVEC LIEN DE PARTICIPATION - CRÉANCES

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

Mutations de l'exercice

Additions

Remboursements

Réductions de valeur actées

Réductions de valeur reprises

Différences de change

Autres

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU

TERME DE L'EXERCICE

Codes	Exercice	Exercice précédent
8392P	XXXXXXXXXX	24.789
8362		
8372		
8382		
8392		
8452P	XXXXXXXXXX	
8412		
8422		
8432		
8442		
8452		
8522P	XXXXXXXXXX	
8472		
8482		
8492		
8502		
8512		
8522		
8552P	XXXXXXXXXX	
8542		
8552		
282		24.789
283P	XXXXXXXXXX	
8582		
8592		
8602		
8612		
8622		
8632		
283		
8652		

N°	BE0402726875		C-asbl 5.4.3
----	--------------	--	--------------

	Codes	Exercice	Exercice précédent
AUTRES SOCIÉTÉS - PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8393P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Acquisitions	8363		
Cessions et retraits	8373		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8383	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8393		
Plus-values au terme de l'exercice	8453P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8413		
Acquises de tiers	8423		
Annulées	8433		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8443	
Plus-values au terme de l'exercice	8453		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8523P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8473		
Reprises	8483		
Acquises de tiers	8493		
Annulées à la suite de cessions et retraits	8503		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8513	
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8523		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8553P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice	(+)/(-)	8543	
Montants non appelés au terme de l'exercice	8553		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	284		
AUTRES ENTITÉS - CRÉANCES			
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	285/8P	XXXXXXXXXX	511.925
Mutations de l'exercice			
Additions	8583		13.712
Remboursements	8593		
Réductions de valeur actées	8603		
Réductions de valeur reprises	8613		
Différences de change	(+)/(-)	8623	
Autres	(+)/(-)	8633	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	285/8		525.637
RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE	8653		

N°	BE0402726875		C-asbl 5.5.1
----	--------------	--	--------------

INFORMATION RELATIVE AUX PARTICIPATIONS

PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DÉTENUS DANS D'AUTRES SOCIÉTÉS

Sont mentionnées ci-après, les sociétés dans lesquelles l'association ou la fondation détient une participation (comprise dans les rubriques 280 et 282 de l'actif) ainsi que les autres sociétés dans lesquelles l'association ou la fondation détient des droits sociaux (compris dans les rubriques 284 et 50/53 de l'actif) représentant 10% au moins du capital souscrit.

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE et pour les sociétés de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus			Données extraites des derniers comptes annuels disponibles				
	Nature	directement		% par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Code devise	Capitaux propres	Résultat net
		Nature	Nombre				(+) ou (-) (en unités)	
ERASMUS EUROPEAN BUSINESS AND INNOVATION CENTER (E.E.B.I.C.) BE 0446.564.640 Société anonyme Allée de la Recherche 12 1070 Anderlecht BELGIQUE	sans désignation de valeur nominale	100	1		31-12-2018	EUR	8.438.625	-1.663

N°	BE0402726875		C-asbl 5.5.3
----	--------------	--	--------------

LISTE DES AUTRES ENTITÉS LIÉES

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE, FORME JURIDIQUE et pour les entités de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE

Vinçotte Inter
BE 0418.725.937

Société anonyme à finalité sociale
Jan Olieslagerslaan 35
1800 Vilvoorde
BELGIQUE

Vinçotte Controlatom
BE 0407.933.795
Association sans but lucratif
Jan Olieslagerslaan 35
1800 Vilvoorde
BELGIQUE

Vinçotte Certigo
BE 0821.076.888
Association sans but lucratif
Jan Olieslagerslaan 35
1800 Vilvoorde
BELGIQUE

Vinçotte International
BE 0416.988.944
Société anonyme
Jan Olieslagerslaan 35
1800 Vilvoorde
BELGIQUE

Procerviq
BE 0439.997.938
Association sans but lucratif
Rue de l'Economie 4
4431 Loncin
BELGIQUE

Vinçotte
BE 0462.513.222
Société anonyme
Jan Olieslagerslaan 35
1800 Vilvoorde
BELGIQUE

Vinçotte Academy
BE 0438.362.202
Société anonyme
Jan Olieslagerslaan 35
1800 Vilvoorde
BELGIQUE

N°	BE0402726875		C-asbl 5.6
----	--------------	--	------------

PLACEMENTS DE TRÉSORERIE ET COMPTES DE RÉGULARISATION DE L'ACTIF

PLACEMENTS DE TRÉSORERIE

Actions et parts

Valeur comptable augmentée du montant non appelé

Montant non appelé

Titres à revenu fixe

Titres à revenu fixe émis par des établissements de crédit

Comptes à terme détenus auprès des établissements de crédit

Avec une durée résiduelle ou de préavis

d'un mois au plus

de plus d'un mois à un an au plus

de plus d'un an

Autres placements de trésorerie non repris ci-avant

Codes	Exercice	Exercice précédent
51		
8681		
8682		
52		
8684		
53		
8686		
8687		
8688		
8689		

COMPTES DE RÉGULARISATION

Ventilation de la rubrique 490/1 de l'actif si celle-ci représente un montant important

Charges à reporter

Divers

Exercice
385.909
57.153

N°	BE0402726875		C-asbl 5.7
----	--------------	--	------------

ETAT DES FONDS AFFECTÉS ET PROVISIONS

ETAT DES FONDS AFFECTÉS

Règles d'évaluation adoptées pour la détermination des montants affectés

Réserves immunisées : valeur nominale

PROVISIONS

Ventilation de la rubrique 163/5 du passif si celle-ci représente un montant important

Exercice
9.530.459
445.250
871.176

Ventilation de la rubrique 168 du passif si celle-ci représente un montant important

N°	BE0402726875		C-asbl 5.8
----	--------------	--	------------

ETAT DES DETTES ET COMPTES DE RÉGULARISATION DU PASSIF

VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE À PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE

Dettes à plus d'un an échéant dans l'année

	Codes	Exercice
Dettes financières	8801	259.918
Emprunts subordonnés	8811	
Emprunts obligataires non subordonnés	8821	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8831	259.918
Etablissements de crédit	8841	
Autres emprunts	8851	
Dettes commerciales	8861	
Fournisseurs	8871	
Effets à payer	8881	
Acomptes reçus sur commandes	8891	
Autres dettes	8901	
Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année	42	259.918
Dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir		
Dettes financières	8802	65.264
Emprunts subordonnés	8812	
Emprunts obligataires non subordonnés	8822	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8832	65.264
Etablissements de crédit	8842	
Autres emprunts	8852	
Dettes commerciales	8862	
Fournisseurs	8872	
Effets à payer	8882	
Acomptes reçus sur commandes	8892	
Autres dettes	8902	
Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir	8912	65.264
Dettes ayant plus de 5 ans à courir		
Dettes financières	8803	
Emprunts subordonnés	8813	
Emprunts obligataires non subordonnés	8823	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8833	
Etablissements de crédit	8843	
Autres emprunts	8853	
Dettes commerciales	8863	
Fournisseurs	8873	
Effets à payer	8883	
Acomptes reçus sur commandes	8893	
Autres dettes	8903	
Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir	8913	

DETTES GARANTIES

Dettes garanties par les pouvoirs publics belges

	Codes	Exercice
Dettes financières	8921	
Emprunts subordonnés	8931	
Emprunts obligataires non subordonnés	8941	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8951	
Etablissements de crédit	8961	
Autres emprunts	8971	
Dettes commerciales	8981	
Fournisseurs	8991	
Effets à payer	9001	
Acomptes reçus sur commandes	9011	
Dettes salariales et sociales	9021	
Autres dettes	9051	
Total des dettes garanties par les pouvoirs publics belges	9061	

N°	BE0402726875		C-asbl 5.8
----	--------------	--	------------

Dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'association ou de la fondation

	Codes	Exercice
Dettes financières	8922	
Emprunts subordonnés	8932	
Emprunts obligataires non subordonnés	8942	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8952	
Etablissements de crédit	8962	
Autres emprunts	8972	
Dettes commerciales	8982	
Fournisseurs	8992	
Effets à payer	9002	
Acomptes reçus sur commandes	9012	
Dettes fiscales, salariales et sociales	9022	
Impôts	9032	
Rémunérations et charges sociales	9042	
Autres dettes	9052	
Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'association ou de la fondation	9062	

DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES

Impôts

	Codes	Exercice
Dettes fiscales échues	9072	
Dettes fiscales non échues	9073	2.373.568
Dettes fiscales estimées	450	451.171
Rémunérations et charges sociales	9076	
Dettes échues envers l'Office National de Sécurité Sociale	9077	12.314.278
Autres dettes salariales et sociales		

COMPTE DE RÉGULARISATION

Ventilation de la rubrique 492/3 du passif si celle-ci représente un montant important

Exercice

N°	BE0402726875		C-asbl 5.9
----	--------------	--	------------

RÉSULTATS D'EXPLOITATION

PRODUITS D'EXPLOITATION

Chiffre d'affaires net

Ventilation par catégorie d'activité

Ventilation par marché géographique

Cotisations, dons, legs et subsides

Cotisations

Dons

Legs

Subsides en capital et en intérêts, subsides d'exploitation et montants compensatoires destinés à réduire le coût salarial

CHARGES D'EXPLOITATION

Travailleurs pour lesquels l'association ou la fondation a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel

Nombre total à la date de clôture

Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein

Nombre d'heures effectivement prestées

Frais de personnel

Rémunérations et avantages sociaux directs

Cotisations patronales d'assurances sociales

Primes patronales pour assurances extralégales

Autres frais de personnel

Pensions de retraite et de survie

Provisions pour pensions et obligations similaires

Dotations (utilisations et reprises)

(+)(-)

Réductions de valeur

Sur stocks et commandes en cours

Actées

Reprises

Sur créances commerciales

Actées

Reprises

Provisions pour risques et charges

Constitutions

Utilisations et reprises

Autres charges d'exploitation

Impôts et taxes relatifs à l'exploitation

Autres

Personnel intérimaire et personnes mises à la disposition de l'association ou de la fondation

Nombre total à la date de clôture

Nombre moyen calculé en équivalents temps plein

Nombre d'heures effectivement prestées

Frais pour l'association ou la fondation

Codes	Exercice	Exercice précédent
730/1	132.840	131.000
732/3		
734/5		
736/8		
9086	1.044	1.072
9087	961,2	960,3
9088	1.577.788	1.618.669
620	50.374.373	48.312.509
621	13.608.460	13.009.011
622	2.918.502	2.398.450
623	6.234.660	6.662.669
624	355.723	321.564
635	-295.871	-496.098
9110		
9111		
9112		242.154
9113	60.759	
9115	628.978	2.374.632
9116	2.874.826	4.232.698
640	13.063	13.983
641/8	196.556	194.852
9096		
9097		7,9
9098		15.256
617		483.180

N°	BE0402726875		C-asbl 5.10
----	--------------	--	-------------

RÉSULTATS FINANCIERS ET EXCEPTIONNELS

RÉSULTATS FINANCIERS

Autres produits financiers

Ventilation des autres produits financiers

Codes	Exercice	Exercice précédent
6501		
6503		
6510	107.390	
6511	846.072	360.818
653		3.321
6560		
6561		
	8.352	459
	1.475	2.370

Amortissement des frais d'émission d'emprunts et des primes de remboursement

Intérêts intercalaires portés à l'actif

Réductions de valeur sur actifs circulants

Actées

Reprises

Autres charges financières

Montant de l'escompte à charge de l'association ou de la fondation sur la négociation de créances

Provisions à caractère financier

Dotations

Utilisations et reprises

Ventilation des autres charges financières

Divers

Frais de banque

RÉSULTATS EXCEPTIONNELS

Ventilation des autres produits exceptionnels

Remboursement ONSS

Exercice
331.275

Ventilation des autres charges exceptionnelles

N°	BE0402726875		C-asbl 5.11
----	--------------	--	-------------

TAXES

TAXES SUR LA VALEUR AJOUTÉE ET IMPÔTS À CHARGE DE TIERS

Taxes sur la valeur ajoutée, portées en compte

A l'association ou à la fondation (déductibles)

Par l'association ou la fondation

Montants retenus à charge de tiers, au titre de

Précompte professionnel

Précompte mobilier

Codes	Exercice	Exercice précédent
9145		4.012.193
9146		11.619.763
9147	13.176.019	12.497.149
9148		

DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

ENGAGEMENTS RÉSULTANT DE GARANTIES TECHNIQUES ATTACHÉES À DES VENTES OU PRESTATIONS DÉJÀ EFFECTUÉES

Garanties bonne fin d'exécution : 879.906.96 EUR

LITIGES IMPORTANTS ET AUTRES ENGAGEMENTS IMPORTANTS

Abandon de créances de Vinçotte asbl à Vinçotte inter sa à rembourser en cas de retour à meilleure fortune : 4.511.000,00 EUR.

Abandon de créances de Vinçotte asbl à Vinçotte inter sa à rembourser en cas de retour à meilleure fortune : 1.081.624,00 EUR.

N°	BE0402726875		C-asbl 5.12
----	--------------	--	-------------

Abandon de créances de Vinçotte asbl à Vincotte sa à rembourser en cas de retour à meilleure fortune: 500.000,00 EUR.

LE CAS ÉCHÉANT, DESCRIPTION SUCCINCTE DU RÉGIME COMPLÉMENTAIRE DE PENSION DE RETRAITE OU DE SURVIE INSTAURÉ AU PROFIT DU PERSONNEL OU DES DIRIGEANTS ET DES MESURES PRISES POUR EN COUVRIR LA CHARGE

Description succincte

Régimes complémentaires de pension de retraite ou de survie instaurés au profit du personnel

La société a prévu un régime d'assurance complémentaire retraite et décès en faveur de son personnel.

Plusieurs systèmes sont en vigueur pour l'assurance complémentaire retraite :

" Pourcentage fixe de la dernière rémunération de l'employé, converti en capital (defined benefit)

" Une cotisation fixe dépendant de la rémunération de l'employé (defined contribution)

" Système hybride regroupant les deux ci-dessus

Le type de plan d'assurance complémentaire dépend de l'année d'embauche du collaborateur.

Le régime permet au personnel de bénéficier à leur choix du capital ou de sa conversion en rente.

L'employeur offre également une assurance décès correspondant à une cotisation fixe de la rémunération de l'employé.

PENSIONS DONT LE SERVICE INCOMBE À L'ASSOCIATION OU À LA FONDATION ELLE-MÊME

Montant estimé des engagements résultant de prestations déjà effectuées

Bases et méthodes de cette estimation

Code	Exercice
9220	

NATURE ET OBJECTIF DES OPÉRATIONS NON INSCRITES AU BILAN

A condition que les risques ou les avantages découlant de ces opérations soient significatifs et dans la mesure où la divulgation des risques ou avantages soit nécessaire pour l'appréciation de la situation financière de l'association ou de la fondation; le cas échéant, les conséquences financières de ces opérations pour l'association ou pour la fondation doivent également être mentionnées

AUTRES DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

N°	BE0402726875		C-asbl 5.13
----	--------------	--	-------------

RELATIONS AVEC LES ENTITÉS LIÉES ET LES SOCIÉTÉS AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION

	Codes	Exercice	Exercice précédent
ENTITÉS LIÉES			
Immobilisations financières			
Participations	280/1		
Créances subordonnées	280		
Autres créances	9271		
Créances sur les entités liées	9281		
A plus d'un an	9291	52.729.972	50.446.095
A un an au plus	9301	3.329.500	3.329.500
	9311	49.400.473	47.116.595
Placements de trésorerie	9321		
Actions	9331		
Créances	9341		
Dettes	9351	39.710.878	33.712.050
A plus d'un an	9361		
A un an au plus	9371	39.710.878	33.712.050
Garanties personnelles et réelles	9381	3.316.119	3.316.119
Constituées ou irrévocablement promises par l'association ou la fondation pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entités liées	9391		
Constituées ou irrévocablement promises par des entités liées pour sûreté de dettes ou d'engagements de l'association ou de la fondation	9401		
Autres engagements financiers significatifs	9421		
Résultats financiers	9431	39.423	38.992
Produits des immobilisations financières	9441		
Produits des actifs circulants	9461		
Autres produits financiers	9471		
Charges des dettes	9481		
Autres charges financières	9491		
Cessions d'actifs immobilisés	9493		
Plus-values réalisées			
Moins-values réalisées			
Chiffre d'affaires, cotisations, dons, legs, subsides et autres produits d'exploitation			
SOCIÉTÉS AVEC UN LIEN DE PARTICIPATION			
Immobilisations financières	282/3	24.789	24.789
Participations	282	24.789	24.789
Créances subordonnées	9272		
Autres créances	9282		
Créances	9292		
A plus d'un an	9302		
A un an au plus	9312		
Dettes	9352		
A plus d'un an	9362		
A un an au plus	9372		

TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES EFFECTUÉES DANS DES CONDITIONS AUTRES QUE CELLES DU MARCHÉ

Mention de telles transactions, si elles sont significatives et si elles ne sont pas réalisées conformément aux conditions qui s'inscrivent dans le cadre de l'objet de l'association ou de la fondation défini dans les statuts, y compris le montant de telles transactions et la nature des rapports avec la partie liée, ainsi que toute autre information sur les transactions qui serait nécessaire pour obtenir une meilleure compréhension de la position financière de l'association ou de la fondation

En l'absence de critère légaux permettant d'inventorier les transactions avec des parties liées qui seraient conclues à des conditions autres que celles du marché, aucune information n'a pu être reprise dans l'annexe.

Exercice

0

N°	BE0402726875		C-asbl 5.14
----	--------------	--	-------------

RELATIONS FINANCIÈRES AVEC

LES ADMINISTRATEURS ET LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTRÔLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT L'ASSOCIATION OU LA FONDATION SANS ÊTRE LIÉES À CELLE-CI OU LES AUTRES ENTITÉS CONTRÔLÉES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES

Créances sur les personnes précitées

Conditions principales des créances

Codes	Exercice
9500	
9501	
9502	
9503	
9504	

Garanties constituées en leur faveur

Conditions principales des garanties constituées

Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur

Conditions principales des autres engagements

Rémunérations directes et indirectes et pensions attribuées, à charge du compte de résultats, pour autant que cette mention ne porte pas à titre exclusif ou principal sur la situation d'une seule personne identifiable

Aux administrateurs

Aux anciens administrateurs

LE(S) COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)

Emoluments du (des) commissaire(s)

Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de l'association ou de la fondation par le(s) commissaire(s)

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisorale

Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de l'association ou de la fondation par des personnes avec lesquelles le ou les commissaire(s) est lié (sont liés)

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisorale

Codes	Exercice
9505	26.338
95061	
95062	
95063	
95081	
95082	
95083	

N°	BE0402726875		C-asbl 6
----	--------------	--	----------

BILAN SOCIAL

Numéros des commissions paritaires dont dépend l'association ou la fondation: 219

Etat des personnes occupées

Travailleurs pour lesquels l'association ou la fondation a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel

Au cours de l'exercice	Codes	Total	1. Hommes	2. Femmes
Nombre moyen de travailleurs				
Temps plein	1001	859,1	730,7	128,4
Temps partiel	1002	199,9	150,2	49,7
Total en équivalents temps plein (ETP)	1003	961,2	797,7	163,5
Nombre d'heures effectivement prestées				
Temps plein	1011	1.323.848	1.131.756	192.092
Temps partiel	1012	253.940	196.818	57.122
Total	1013	1.577.788	1.328.574	249.214
Frais de personnel				
Temps plein	1021	63.375.760	55.324.552	8.051.208
Temps partiel	1022	9.760.234	6.687.400	3.072.835
Total	1023	73.135.994	62.011.951	11.124.043
Montant des avantages accordés en sus du salaire	1033			

Au cours de l'exercice précédent	Codes	P. Total	1P. Hommes	2P. Femmes
Nombre moyen de travailleurs en ETP	1003	960,3	799,2	161,1
Nombre d'heures effectivement prestées	1013	1.618.669	1.377.524	241.145
Frais de personnel	1023	70.382.640	59.681.636	10.701.004
Montant des avantages accordés en sus du salaire	1033			

N°	BE0402726875		C-asbl 6
----	--------------	--	----------

Travailleurs pour lesquels l'association ou la fondation a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel (suite)

	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
A la date de clôture de l'exercice				
Nombre de travailleurs	105	865	179	963,8
Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	110	843	179	941,8
Contrat à durée déterminée	111	22		22
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	112			
Contrat de remplacement	113			
Par sexe et niveau d'études				
Hommes	120	735	136	802,7
de niveau primaire	1200	1		1
de niveau secondaire	1201	427	71	467,5
de niveau supérieur non universitaire	1202	291	59	316,8
de niveau universitaire	1203	16	6	17,4
Femmes	121	130	43	161,1
de niveau primaire	1210			
de niveau secondaire	1211	76	34	101,5
de niveau supérieur non universitaire	1212	37	8	42,5
de niveau universitaire	1213	17	1	17,1
Par catégorie professionnelle				
Personnel de direction	130	3	1	3,9
Employés	134	862	178	959,9
Ouvriers	132			
Autres	133			

Personnel intérimaire et personnes mises à la disposition de l'association ou de la fondation

	Codes	1. Personnel intérimaire	2. Personnes mises à la disposition de l'association ou de la fondation
Au cours de l'exercice			
Nombre moyen de personnes occupées	150		
Nombre d'heures effectivement prestées	151		
Frais pour l'association ou la fondation	152		

N°	BE0402726875		C-asbl 6
----	--------------	--	----------

Tableau des mouvements du personnel au cours de l'exercice

Entrées	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
Nombre de travailleurs pour lesquels l'association ou la fondation a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice	205	119	6	123,6
Par type de contrat de travail	210	100	6	104,6
Contrat à durée indéterminée	211	19		19
Contrat à durée déterminée	212			
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	213			
Contrat de remplacement				

Sorties	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice	305	99	54	120,2
Par type de contrat de travail	310	92	53	112,8
Contrat à durée indéterminée	311	7	1	7,4
Contrat à durée déterminée	312			
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	313			
Contrat de remplacement				
Par motif de fin de contrat	340	7	7	10,9
Pension	341	3	1	3,8
Chômage avec complément d'entreprise	342	35	16	45,1
Licenciement	343	54	30	60,4
Autre motif	350			
Dont: le nombre de personnes qui continuent, au moins à mi-temps, à préster des services au profit de l'association ou de la fondation comme indépendants				

N°	BE0402726875		C-asbl 6
----	--------------	--	----------

Renseignements sur les formations pour les travailleurs au cours de l'exercice

	Codes	Hommes	Codes	Femmes
Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5801	642	5811	84
Nombre d'heures de formation suivies	5802	13.133	5812	980
Coût net pour l'association ou la fondation	5803	420.221	5813	38.649
dont coût brut directement lié aux formations	58031	420.221	58131	38.649
dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs	58032		58132	
dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)	58033		58133	
Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5821	851	5831	187
Nombre d'heures de formation suivies	5822	2.241	5832	201
Coût net pour l'association ou la fondation	5823	65.896	5833	5.017
Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5841		5851	
Nombre d'heures de formation suivies	5842		5852	
Coût net pour l'association ou la fondation	5843		5853	

N°	BE0402726875	C-asbl 7
----	--------------	----------

RÈGLES D'ÉVALUATION

Les comptes annuels sont établis conformément aux dispositions légales de l'AR du 19 décembre 2003 exécution de la loi sur les associations sans but lucratif de 1921.

Les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'Association.

Les montants relatifs à l'exercice sont composés de manière consistante à ceux de l'exercice précédent.

Les actifs et passifs sont évalués à leur valeur nominale et selon l'hypothèse de la continuité de l'association.

Chaque composante du patrimoine est évaluée séparément. Les amortissements, réductions de valeur et réévaluations sont spécifiques pour chaque élément d'actif auxquels ils se rapportent. Les provisions pour risques et charges sont individualisées. Les évaluations, amortissements, réductions de valeur et provisions pour risques et charges répondent aux exigences de prudence, sincérité et bonne foi.

Les règles d'évaluation n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent en termes de formulation ou mise en pratique sauf la règle relative à la valorisation des créances douteuses (voir ci-dessous).

Frais d'établissement

Les frais d'établissements sont repris à la valeur comptable nette, c-à-d la différence entre la valeur d'acquisition et les amortissements. Les frais d'établissements sont amortis selon la méthode linéaire à hauteur d'un pourcentage d'amortissement de 20%.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont reprises à la valeur comptable nette, c-à-d la différence entre la valeur d'acquisition et les amortissements et les réductions de valeur actés. Si elles ont été constituées par l'entreprise elle-même, elles sont actées à la valeur la plus basse ou au coût de revient, ou selon une estimation prudente de leur valeur d'utilisation, l'estimation du rendement futur faisant office de plafond.

Les immobilisations incorporelles sont amorties selon la méthode linéaire à hauteur d'un pourcentage d'amortissement de 20% à 33%.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont reprises à la valeur comptable nette, c-à-d la différence entre la valeur d'acquisition et les amortissements et les réductions de valeur actés.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode linéaire. Les frais supplémentaires sont immédiatement comptabilisés en résultat. Les pourcentages d'amortissement suivants sont d'application :

Bâtiments : 5%

Installations, machines et outillages : 20%

Mobilier et matériel roulant : 20 à 33%

Dont matériel roulant : 25%

Dont mobilier de bureau et mobilier : 20%

Dont matériel informatique et électronique : 33%

Aménagement des bâtiments loués : 20 %

Contrats de location financement : durée de remboursement de l'emprunt

Les charges d'intérêt ne sont pas incluses dans la valeur d'acquisition.

Les immobilisations corporelles désaffectées ou qui ont cessé d'être affectées durablement à l'activité de l'association font, le cas échéant, l'objet d'un amortissement exceptionnel pour en aligner l'évaluation sur leur valeur probable de réalisation.

Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont évaluées à leur valeur d'acquisition et des réductions de valeur sont comptabilisées en cas de moins-value durable justifiée par la situation, la rentabilité ou les perspectives de l'association dans laquelle les participations ou les actions sont détenues.

Les garanties sont comptabilisées à leur valeur nominale.

Des réductions de valeur sont appliquées aux créances qui sont reprises dans les immobilisations financières lorsque la valeur d'une immobilisation financière est inférieure à la valeur de l'actif net comptable de la quote-part des titres détenus et que cette situation présente un caractère durable. Si le caractère durable de la réduction de valeur n'est plus d'application, une reprise de réduction de valeur sera enregistrée au maximum à concurrence de la réduction de valeur.

Dans le cas des créances, une réduction de valeur peut être actée en cas d'incertitudes liées au paiement de celles-ci à l'échéance.

Créances

Les créances sont reprises dans le bilan à leur valeur nominale. Les créances sont soumises à des réductions de valeur en cas d'incertitudes liées au paiement de l'ensemble ou d'une partie de la créance à l'échéance.

Vinçotte Asbl a modifié la règle relative à la valorisation des créances douteuses : les factures restant ouvertes 180 jours après la date d'échéance sont provisionnées en créances douteuses.

L'impact de ce changement de règle d'évaluation sur les comptes de l'exercice 2019 a pour conséquence une diminution de la provision actée à hauteur de 2.171k€.

Liquidités (convertibles)

Les participations et actions sont évaluées à leur valeur d'acquisition ou à leur valeur de réalisation si celle-ci est inférieure.

Les dépôts à terme sont évalués à leur valeur nominale.

Des réductions de valeur sont comptabilisées si la valeur de réalisation est, à la date de clôture de l'exercice, inférieure à la valeur nominale ou à la valeur d'acquisition. Des réductions de valeur complémentaires sont actées sur ces placements de trésorerie pour tenir compte soit de l'évolution de leur valeur de réalisation ou de marché, soit des risques inhérents à la nature des avoirs en cause ou des activités exercées.

Les valeurs mobilières à revenu fixe sont évaluées sur la base de leur valeur d'acquisition.

Toutefois, lorsque leur rendement actuariel calculé à l'achat en tenant compte de leur valeur de remboursement à l'échéance, diffère de leur rendement facial, la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement est prise en résultat pro rata temporis sur la durée restant à courir des titres, comme élément constitutif des intérêts produits par ces titres et est portée, selon le cas, en majoration ou en réduction de la valeur d'acquisition des titres. La différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement est prise en résultat sur une base linéaire.

Valeurs disponibles

Ces valeurs sont comptabilisées à leur valeur nominale. Des réductions de valeur y sont appliquées si leur valeur de réalisation est, à la date de clôture de l'exercice, inférieure à leur valeur nominale. Des réductions de valeur complémentaires sont comptabilisées suivant les mêmes modalités que pour les placements de trésorerie.

Comptes de régularisation de l'actif

Il est tenu compte des charges et produits afférents à l'exercice ou à des exercices antérieurs, sans considération de la date de paiement ou d'encaissement de ces charges et produits, sauf si l'encaissement effectif de ces produits est incertain. Si les produits ou les charges sont influencées de façon importante par des produits ou des charges imputables à un autre exercice, il en est fait mention dans l'annexe.

Provisions pour risques et charges

Des provisions pour risques et charges sont constituées pour couvrir des pertes ou charges nettement circonscrites quant à leur nature et qui, à la date de clôture, sont probables ou certaines mais indéterminées quant à leur montant. Pour les régimes de sortie anticipée accordés, une provision est constituée au cours de l'exercice dans lequel le membre du personnel concerné est licencié.

Les provisions pour risques et charges sont constituées individuellement en fonction de la nature du risque et des charges y afférentes. Elles peuvent être passées aux pertes dans la mesure où elles n'ont plus d'objet à la fin de l'exercice.

À la fin de l'exercice, les provisions constituées sont évaluées au niveau des risques actuels qu'elles couvrent, les provisions excédentaires faisant l'objet d'une reprise au compte de résultats.

Subsides en capital

Les subsides en capital sont repris dans les capitaux propres de l'exercice au cours duquel ils ont été reçus de la part des autorités.

Les subsides en capital sont progressivement pris en résultat au rythme des amortissements sur les immobilisations subsidiées ou, le cas échéant, à concurrence du solde, en cas de réalisation ou de mise hors service des immobilisations concernées. Les subsides en capital qui ne dépendent pas d'un investissement en immobilisations sont immédiatement pris en résultat au moment de leur obtention.

Impôts différés

Les impôts différés sur les subsides en capital et les plus-values réalisées sont initialement évalués au montant normal de taxation qui les aurait frappés, si ces subsides et plus-value avaient été taxés à charge de l'exercice au cours duquel ils ont été actés.

Impôts sur le revenu

La société est soumise à l'impôt des sociétés. Le montant de l'impôt pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 s'élève à 21.266,75 Eur.

État des dettes et comptes de régularisation du passif

Ces dettes sont évaluées à leur valeur nominale. Ces dettes ne comprennent pas de dettes à long terme, sans intérêt ou avec un taux d'intérêt anormalement bas. Si c'est le cas, un escompte doit être appliqué sur ces dettes qui devrait être activé.

Transactions en devises étrangères

Les transactions en devises étrangères sont converties au taux de change en vigueur à la date de la transaction.

Les actifs immobilisés et les capitaux propres sont convertis en euros au taux de change historique.

N°	BE0402726875		C-asbl 7
----	--------------	--	----------

Les autres actifs et passifs libellés en devises étrangères sont convertis en euros au taux de change applicable à la date de clôture de l'exercice. Les différences de change réalisées sont immédiatement affectées au résultat.

Reconnaissance des produits et des charges

Les produits et les charges liés à l'aliénation d'un bien seront rattachés à l'exercice au cours duquel l'essentiel des risques sur le bien est transféré à l'acquéreur. Le transfert de l'essentiel des risques correspondra en principe au transfert de la propriété sur le bien ou, s'il en est dissocié, au transfert des risques de perte ou de détérioration du bien.

En ce qui concerne les prestations de services, les produits et les charges liés à la prestation seront rattachés à l'exercice au cours duquel l'essentiel de la prestation est accompli.

Les charges seront reconnues au fur et à mesure qu'elles sont générées. Les charges facturées qui sont à charge de l'exercice suivant seront imputées dans un compte de régularisation à l'actif.

Événements significatifs postérieurs à la clôture des comptes.

L'apparition du virus COVID-19 au début de l'année 2020 et les résultats des mesures prises pour contenir le virus pourraient avoir un impact sur nos résultats financiers en 2020 et sur l'évaluation de certains actifs et passifs. Nous pourrions par conséquent éventuellement devoir enregistrer des ajustements importants dans nos comptes au cours de l'année 2020. Sur base des faits connus à ce jour, nous n'avons pas connaissance des impacts financiers sur les états financiers de 2019. Néanmoins, la société a pris les mesures suivantes :

- oMaximisation de la poursuite des activités où cela est réalisable, y compris télétravail

- oRéduction de coûts opérationnels et gel des projets non essentiels

- oUtilisation des mesures de flexibilité octroyées par les autorités

- oPrioritisation sur les initiatives de la protection de trésorerie à court et moyen terme

Rapport du commissaire aux membres de à l'assemblée générale de Vinçotte asbl pour l'exercice clos le 31 décembre 2019

Conformément aux dispositions égales et statutaires, nous vous faisons rapport dans le cadre de notre mandat de commissaire. Ce rapport inclut notre opinion sur le bilan au 31 décembre 2019, le compte de résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2019 et les annexes formant ensemble les « Comptes Annuels » ainsi que notre rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires. Ces rapports constituent un ensemble et sont inséparables.

Nous avons été nommés commissaire par l'assemblée générale du 25 avril 2019, conformément à la proposition de l'organe de gestion émise sur présentation au conseil d'entreprise. Notre mandat vient à échéance à la date de l'assemblée générale qui délibérera sur les comptes annuels au 31 décembre 2021. Nous avons exercé le contrôle légal des Comptes Annuels durant 4 exercices consécutifs.

Rapport sur l'audit des Comptes Annuels

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des Comptes Annuels de Vinçotte asbl (l'«Association»), comprenant le bilan au 31 décembre 2019, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe, dont le total du bilan s'élève à € 97.425.426 et dont le compte de résultats se solde par un résultat positif de l'exercice de € 3.888.362

A notre avis, les Comptes Annuels de l'Association donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de l'Association au 31 décembre 2019, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Fondement de notre opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (International Standards on Auditing - ("ISA"). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section "Nos responsabilités pour l'audit des Comptes Annuels" du présent rapport.

Nous nous sommes conformés à toutes les exigences éthiques qui sont pertinentes pour notre audit des Comptes Annuels en Belgique, y comprises celles relatives à l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe de gestion et des préposés de l' Association, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Paragraphe d'observation - Covid-19

Nous attirons votre attention sur les notes des Comptes Annuels C-asbl 7 concernant les conséquences pour la Société des mesures prises à l'égard du virus Covid-19. La situation change au jour le jour ce qui accroît l'incertitude. L'impact de ces développements sur la Société est décrit dans l'annexe C-asbl 7 des Comptes Annuels. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Responsabilités de l'organe de gestion dans le cadre de l'établissement des Comptes Annuels

L'organe de gestion est responsable de l'établissement des Comptes Annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que le contrôle interne que l'organe de gestion estime nécessaire à l'établissement de Comptes Annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Dans le cadre de l'établissement des Comptes Annuels, l'organe de gestion est chargé d'évaluer la capacité de l' Association à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe de gestion a l'intention de mettre l' Association en liquidation ou de cesser ses activités, ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Nos responsabilités pour l'audit des Comptes Annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les Comptes Annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit effectué selon les ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative lorsqu'elle existe. Des anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles puissent, individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des Comptes Annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit selon les normes ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et nous faisons preuve d'esprit critique tout au long de l'audit. Nous effectuons également les procédures suivantes:

- ▶ L'identification et l'évaluation des risques que les Comptes Annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, la définition et la mise en œuvre de procédures d'audit en réponse à ces risques et le recueil d'éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie provenant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les

fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- ▶ La prise de connaissance suffisante du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l' association;
- ▶ L'appréciation du caractère approprié des règles d'évaluation retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe de gestion, de même que des informations fournies par l'organe de gestion les concernant;
- ▶ La conclusion sur le caractère approprié de l'application par l'organe de gestion du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l' Association à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les Comptes Annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Néanmoins, des événements ou des situations futures pourraient conduire l' Association à cesser son exploitation.
- ▶ Evaluer la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des Comptes Annuels, et évaluer si les Comptes Annuels reflètent les transactions et les événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons à l'organe de gestion notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit ainsi que les constatations importantes découlant de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités de l'organe de gestion

L'organe de gestion est responsable du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité, ainsi que du respect de la loi du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif, les fondations, les partis politiques européens et les fondations politiques européennes ou, à partir du 1er janvier 2020, du Code des sociétés et associations et des statuts de l' Association.

Responsabilités du Commissaire

Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme Belge complémentaire aux ISA applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans tous les aspects significatifs, le respect de certaines dispositions de la loi du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif, les fondations, les partis politiques européens et les fondations politiques européennes ou, à partir du 1er janvier 2020, du Code des sociétés et associations et des statuts, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Aspects relatifs au rapport de gestion

A notre avis, après avoir effectué nos procédures spécifiques sur le rapport gestion, le rapport de gestion concorde avec les Comptes Annuels et ce rapport de gestion a été établi conformément à l'article 3:48 du Code des sociétés et associations.

Dans le cadre de notre audit des Comptes Annuels, nous devons également apprécier, en particulier sur la base des renseignements obtenus lors de l'audit, si le rapport de gestion comporte une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer. En outre, nous n'exprimons aucune forme d'assurance sur le rapport de gestion.

Indications relatives à l'indépendance

Notre cabinet de révision et notre réseau n'ont pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes annuels et est resté indépendant vis-à-vis de la société au cours de notre mandat.

Il n'y a pas eu de missions complémentaires compatibles avec le contrôle légal des comptes annuels visées l'article 3:65 du Code des sociétés et associations, qui ont fait l'objet d'honoraires.

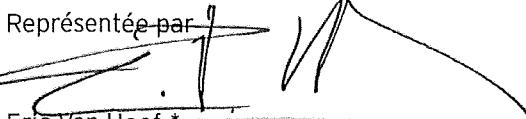
Autres mentions

- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- L'affectation des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.
- Nous n'avons pas connaissance d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou de la loi du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif, les fondations, les partis politiques européens et les fondations politiques européennes ou, à partir du 1er janvier 2020, du Code des sociétés et associations qui devraient être mentionnées dans notre rapport.

Diegem, le 10 avril 2020

EY Réviseurs d'Entreprises SRL
Commissaire

Représentée par



Eric Van Hoef*

Associé

*Agissant au nom d'une SRL

20EVH0110



VINÇOTTE asbl

Organisme de contrôle agréé | Service externe pour les contrôles techniques sur le lieu de travail
Jan Olie slagerslaan 35 • 1800 Vilvoorde • Belgique
tél: +32 2 674 57 11 • general.management@vincotte.be

Rapport de gestion du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2019

Faits marquants de l'année 2019

L'année 2019 a été caractérisée pour l'association par :

- Le transfert de l'ensemble des actifs et passifs de Vinçotte Certigo au 1er novembre 2019 au prix de 1.052.719 € ;
- La dernière phase du plan social (Loi Renault) entamé en 2017.

Evolution de l'association

Le chiffre d'affaires s'élève en 2019 à 109.250k€, contre 105.968k€ en 2018 (+3.1%).

Le résultat d'exploitation est de 54k€ contre -1.605k€ en 2018. Grâce à une meilleure maîtrise des coûts d'exploitation (services et bien divers -1.6% par rapport à 2018) et au transfert des activités de Certigo, nous enregistrons un résultat d'exploitation positif

Les résultats financiers 2019 s'établissent à 753k€ contre 369k€ en 2018, principalement en raison de la reprise de réduction de valeur sur les créances Certigo

Les résultats exceptionnels s'élèvent à 3.691k€ en 2019 contre 3.622k€ en 2018 en raison de la reprise des provisions du plan social

Le résultat net de l'exercice est un bénéfice de 3.888k€ (contre 2.365k€ en 2018).

Le Conseil d'administration propose d'affecter entièrement le gain de l'exercice 3.888.362,40€, en résultat à reporter.

En conséquence des résultats obtenus, les capitaux propres de l'association s'améliorent. Les capitaux propres s'élèvent à 28.398k€ au 31 décembre 2019

Règles d'évaluation

L'association a modifié la règle relative à la valorisation des créances douteuses : les factures restant ouvertes 180 jours après la date d'échéance sont provisionnées en créances douteuses.

L'impact de ce changement de règle d'évaluation sur les comptes de l'exercice 2019 a pour conséquence une diminution de la provision actée à hauteur de 2.171k€.

Mentions spéciales

- L'association n'établit pas de comptes consolidés
- L'association n'opère pas dans un contexte dans lequel des risques spécifiques sont à souligner, hormis le risque inhérent à toute activité commerciale. La société est exposée de manière limitée à un risque de taux d'intérêt étant donné que celle-ci n'a pas recours à un financement externe. L'association est exposée de manière très limitée au risque de change étant donné que ses transactions ont généralement lieu dans la même devise que sa devise fonctionnelle utilisée dans l'établissement de sa comptabilité.
- Conformément aux dispositions légales en la matière, l'association déclare qu'elle n'utilise pas d'instrument financier de couverture. Les principaux instruments financiers se composent des prêts inter-sociétés et des soldes bancaires. Le principal objectif de ces instruments financiers est de collecter des fonds pour le financement des activités de l'entreprise. Il convient d'observer que la politique de l'entreprise n'autorise pas les transactions spéculatives en matière d'instruments financiers. En outre, l'entreprise dispose également d'autres actifs et passifs financiers tels que les créances et les dettes commerciales, qui proviennent directement de son activité.



- L'association n'a pas d'activité spécifique de recherche fondamentale, ni de succursale.
- Événements significatifs postérieurs à la clôture des comptes. L'apparition du virus COVID-19 au début de l'année 2020 et les résultats des mesures prises pour contenir le virus pourraient avoir un impact sur nos résultats financiers en 2020 et sur l'évaluation de certains actifs et passifs. Nous pourrions par conséquent éventuellement devoir enregistrer des ajustements importants dans nos comptes au cours de l'année 2020. Sur base des faits connus à ce jour, nous n'avons pas connaissance des impacts financiers sur les états financiers de 2019. Néanmoins, l'association a pris les mesures suivantes :
 - Maximisation de la poursuite des activités où cela est réalisable, y compris télétravail
 - Réduction de coûts opérationnels et gel des projets non essentiels
 - Utilisation des mesures de flexibilité octroyées par les autorités
 - Priorisation sur les initiatives des protections de trésorerie à court et moyen terme

Fait à Vilvoorde le 3 avril 2020

Pour le Conseil d'Administration,

D. Boogaerts
Rm DAB Mjt BV